

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**ARRONDISSEMENT DE RENNES**

**COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND**

**2026-05-03**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 27 avril 2026

**PRÉSENTS** : Alain Amblard, Laurent Benoît, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay (arrivée à 19h10), Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Céliner Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud

**ABSENTS** : Sarah Huet (pouvoir à Clément Bonnier), Tarik Vissuzaine (pouvoir à Hélène Hervo), Eva Warns (pouvoir à Florence Fretay)

*VOTES A MAINS LEVÉES*

**Point inscrit à l'ordre du jour.**

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

**VIE MUNICIPALE – DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

*Rapporteur : Olivier Ropert, Maire*

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un·e adjoint·e délégué·e, président de la commission.
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléant·e·ss pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal. Il est nécessaire de proposer une liste de 32 noms.

Les conditions à remplir fixées par le CGI sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civils
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises
- Être familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, la direction régionale des finances publiques procédera à une désignation d'office.

**Sur ce rapport le Conseil municipal**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'article 1650 du code général des impôts,**

**Considérant la proposition de Monsieur le Maire,**

**Après avoir délibéré,**

- **Décide de proposer à la DRFIP les représentant-e-s suivant-e-s comme membres de la commission communale des impôts directs :**

Titulaires			Suppléants		
Nom	Prénom	Imposition directe locale	Nom	Prénom	Imposition directe locale
TANNE	Alain	TF	VISSUZAINÉ	Tarik	TF
HERVO	Hélène	TF	AMBLARD	Alain	TF
COLLET	Patrick	TF/CFE	HONORÉ	Laurence	TF/CFE
SCHURB	Carine	TF	BAREL	Philippe	TF
DIJOUX	Vanessa	TF	POUSSIN	Loïc	TF
DESMET	Aymeric	TF	BERTRAND	Jean	TF
LE RHUN	Sébastien	TF	REBILLARD	Yannick	TF
PICAULT	Jean-Ghislain	TF	COIGNARD	Géraldine	TF

LE GUILLOU	Yves	TF	COLLET	Frédéric	TF
TULOU	Stéphanie	TF/CFE	MERCIER	Céline	TF
EON	Dominique	TF/CFE	HEDREUIL	Dominique	TF
ROUZEL	Arlette	TF	GARCIA	Jean-François	TF
DE LAUNAY	Fleur	TF	MOHANU	Vintila Adrian	TF
PERRICHOT	Steven	TF	DENAIS	Paul-Etienne	TF
PEGEAULT	Yannick	TF	VIAUD	Céline	TF
CLOUET	Mireille	TF	BENOÎT	Laurent	TF

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Olivier Ropert



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 035-213502230-20260505-2026\_05\_03-DE